

## Désignation pour la commission mer et littoral Pays d'Auray et Pays de Vannes

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 <sup>er</sup> vice-président
Mme Anne GALLO	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

### Absents excusés :

M. Pascal BARRET  
Mme Nathalie COURTRAI  
M. André CROCQ  
M. Gilles DUFEIGNEUX  
M. Luc LE TRIONNAIRE

### Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT  
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIC  
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO  
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

### Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)  
Mme Annaëlle MÉZAC (*responsable du pôle biodiversité et aménagement*)  
Mme Sophie GIRAUD (*responsable du pôle développement territorial*)  
Mme Marie TAVENNEC (*Responsable administrative et financière*)

## Désignation d'un membre titulaire et d'un membre délégué pour la commission « Mer et Littoral » du Pays d'Auray et du Pays de Vannes

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan est représenté au sein de la Commission Mer et Littoral du Pays d'Auray -Pays de Vannes (CML) qui sélectionne les projets accompagnés dans le cadre du programme DLAL FEAMP sur la période 2017-2021.

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant classement du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan,  
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 de création du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;  
Vu la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;

Vu le projet « Pour une économie maritime primaire au cœur de l'avenir de nos territoires » des Pays d'Auray et de Vannes visant à définir une stratégie pour la pêche et l'aquaculture bénéficiant d'un financement du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Les Pays d'Auray et Vannes ont instauré une commission « Mer et littoral » chargée du pilotage, de la mise œuvre stratégique, du suivi et de l'attribution des fonds de ce projet.

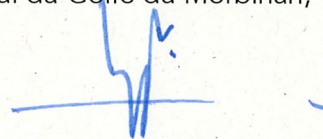
Le Parc est invité à participer à cette instance de pilotage. Au lendemain du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales et suite au renouvellement des membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional, il convient de désigner un nouveau représentant pour siéger au CML (un titulaire et un suppléant).

---

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- Désigne Muriel CLÉRY membre titulaire à la commission « Mer et Littoral » des Pays d'Auray et de Vannes.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT